

## ANNEXES

## ANNEXE 1

IDENTIFIANT LES BOIS ET FORÊTS CLASSÉS À RISQUE D'INCENDIE  
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 132-1 DU CODE FORESTIER

Département de Charente

Les massifs forestiers de « *BOIS DE L'HOMME MORT CHÂTEAU DE LA FAYE ET BRIE SOUS BARBEZIEUX* », « *BOIS DE PÉRIGNAC – PUYPÉROUX* », « *FORÊTS DOMANIALES DE BOIS BLANC, DE LA BRACONNE, DU BOIS DE BEL AIR ET FORET DES QUATRE VAUX* », « *MASSIF DE BORS – PILLAC – SAINT-ROMAIN* », « *MASSIF DE CHARROUX* », « *MASSIF DE HORTE ET TARDOIRE, FORET DE DIRAC ET ALENTOURS* », « *MASSIF DE LA DOUBLE ET BOIS DU CHÂTEAU DE SAINT-MAIGRIN* », « *MASSIF DE LA BOIXE* » ET « *MASSIF DE SOYAUX* », situés dans les communes de :

AGRIS  
ANGOULÊME  
AUSSAC VADALLE  
BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE  
BARDENAC  
BAZAC  
BÉCHERESSE  
BELLON  
BESSAC  
BOISBRETEAU  
BORS (CANTON DE CHARENTE-SUD ET CANTION DE TUDE-ET-LAVALETTE)  
BOUËX  
BRIE  
BRIE SOUS BARBEZIEUX  
BROSSAC  
BUNZAC  
CELLEFROUIN  
CELETES  
CHADURIE  
CHANTILLAC  
CHARRAS  
CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE  
CHAZELLES  
CHILLAC  
COMBIERS  
CONDÉON  
COTEAUX-DU-BLANZACAIS  
COULGENS  
COURGEAC  
DEVIAT  
DIGNAC  
DIRAC  
ÉCURAS  
ÉDON  
EYMOUTHIER  
FEUILLADE  
FOUQUEBRUNE  
GARAT  
GRASSAC  
GUIMPS  
GUIZENGEARD  
JAULDES  
LAPRADE  
LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS  
LA ROCHETTE  
LA TÂCHE

LE LINDOIS  
LE TÂTRE  
LES PINS  
L'ISLE-D'ESPAGNAC  
LUXE  
MAGNAC-LES-GARDES  
MAGNAC-SUR-TOUVRE  
MAINE-DE-BOIXE  
MAINZAC  
MARTHON  
MAZEROLLES  
MÉDILLAC  
MONTBRON  
MONTMÉRAC  
MONTMOREAU  
MORNAC  
MOULINS-SUR-TARDOIRE  
NONAC  
ORGEDEUIL  
ORIOLES  
PASSIRAC  
PÉRIGNAC  
PILLAC  
PLEUVILLE  
POULLIGNAC  
PRANZAC  
PUYMOYEN  
REIGNAC  
RIOUX-MARTIN  
RIVIÈRES  
ROUGNAC  
ROUSSINES  
ROUZÈDE  
SAINT-AMANT-DE-BOIXE  
SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON  
SAINT-MARTIAL  
SAINT-MARY  
SAINT-ROMAIN  
SAINT-SORNIN  
SAINT-VALLIER  
SAUVIGNAC  
SERS  
SOUFFRIGNAC  
SOYAUX  
TAPONNAT-FLEURIGNAC  
TORSAC  
TOUVÉRAC  
TOUVRE  
VERVANT  
VILLEJUBERT  
VILLOGNON  
VÈUIL-ET-GIGET  
VOULGÉZAC  
VOUTHON  
VOUZAN  
YVIERS  
YVRAC-ET-MALLEYRAND

## Département de la Charente-Maritime

Les massifs forestiers d'un seul tenant d'une superficie supérieure à 1 hectare de « ILE DE RÉ », « ILE D'OLÉRON », « PRESQU'ÎLE D'ARVERT », « FORÊT DE LA LANDE », ET « DOUBLE SAINTONGEISE », situés dans les communes de :

ARS-EN-RÉ  
ARVERT  
BEDENAC  
BOIS  
BOISREDON  
BORESSSE-ET-MARTRON  
BOSCAMNANT  
BOUTENAC-TOUVENT  
BRIE-SOUS-MORTAGNE  
BUSSAC-FORÊT  
CERCOUX  
CHAMOUILAC  
CHAMPAGNOLLES  
CHÉNAC-SAINT-SEURIN-D'UZET  
CHEPNIERS  
CHEVANCEAUX  
CLÉRAC  
CONSAC  
CORIGNAC  
COURPIGNAC  
COUX  
DOLUS D'OLÉRON  
EPARGNES  
FLOIRAC  
JUSSAS  
LA BARDE  
LA BRÉE-LES-BAINS  
LA CLOTTE  
LA COUARDE-SUR-MER  
LA FLOTTE-EN-RÉ  
LA GENÉTOUZE  
LA TREMBLADE  
LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ  
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON  
LE FOUILLOUX  
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE  
LES MATHES  
LES PORTES-EN-RÉ  
LORIGNAC  
MERSCHERS-SUR-GIRONDE  
MONTENDRE  
MONTGUYON  
MONTLIEU-LA-GARDE  
MORTAGNE-SUR-GIRONDE  
NEUVICQ  
ORIGNOLLES  
PLASSAC  
RIVEDOUX-PLAGE  
ROYAN  
SAINT-AIGULIN  
SAINT-AUGUSTIN  
SAINT-CIERS-DU-TAILLON  
SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES  
SAINT-DENIS-D'OLÉRON

SAINTE-MARIE-DE-RÉ  
SAINT-FORT-SUR-GIRONDE  
SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE  
CONSAC  
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON  
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE  
SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE  
SAINT-MARTIN-D'ARY  
SAINT-MARTIN-DE-COUX  
SAINT-MARTIN-DE-RÉ  
SAINT-PALAIS-DE-NÉGRIGNAC  
SAINT-PALAIS-SUR-MER  
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON  
SAINT-PIERRE-DU-PALAIS  
SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT  
SAINT-TROJAN-LES-BAINS  
SOMÉRAS  
VAUX-SUR-MER  
VIROLLET

Département du Cher

Les massifs forestiers dit « *DE LA SOLOGNE* » situés dans les communes de :

ALLOGNY  
ALLOUIS  
ARGENT-SUR-SAUDRE  
AUBIGNY-SUR-NÈRE  
BERRY-BOUY  
BRINON-SUR-SAUDRE  
LA CHAPELLE-D'ANGILLON  
CLÉMONT  
ENNORDRES  
MÉNÉTRÉOL-SUR-SAUDRE  
MÉRY-ÈS-BOIS  
MÉRY-SUR-CHER  
NANÇAY  
NEUVY-SUR-BARANGEON  
PRESLY  
SAINT-ÉLOY-DE-GY  
SAINT-GEORGES-SUR-MOULON  
SAINT-LAURENT  
SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY  
SAINT-PALAIS  
SAINTE-MONTAINE  
THÉNIOUX  
VASSELAY  
VIERZON  
VIGNOUX-SUR-BARANGEON  
VOUZERON

Département de Corrèze

Les massifs forestiers et leurs espaces naturels combustibles contigus tels que cartographiés dans l'atlas départemental, d'une superficie supérieure à 4 ha, présentant un aléa feu de forêt qualifié de « fort » ou « très fort », et situés sur les communes de :

ALBIGNAC  
ALBUSSAC  
ALTILLAC  
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

ASTAILLAC  
AUBAZINES  
BASSIGNAC-LE-BAS  
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE  
BEYNAT  
BILHAC  
BRANCEILLES  
BRIVE-LA-GAILLARDE  
CAMPS-SAINT-MATHURIN-LÉOBAZEL  
CHAMEYRAT  
CHARTRIER-FERRIÈRE  
CHASTEaux  
CHAUFFOUR-SUR-VELL  
CHENAILLER-MACHEIX  
COLLONGES-LA-ROUGE  
CORNIL  
COSNAC  
CUREMONTE  
DAMPNIAT  
DONZENAC  
ESPAGNAC  
ESTIVALS  
FAVARS  
FORGÈS  
GOULLES  
HAUTEFAGE  
JUGEALS-NAZARETH  
LA CHAPELLE-AUX-BROCS  
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS  
LA CHAPELLE-SAINT-GÉRAUD  
LADIGNAC-SUR-RONDELLES  
LAGARDE-MARC-LA-TOUR  
LAGLEYGEOLLE  
LANTEUIL  
LARCHE  
LE CHASTANG  
LE PESCHER  
LIGNEYRAC  
LIOURDRES  
LISSAC-SUR-COUZE  
LOSTANGES  
MALEMORT  
MARCILLAC-LA-CROZE  
MÉNOIRE  
MERCŒUR  
MEYSSAC  
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE  
NESPOULS  
NEUVILLE  
NOAILHAC  
NOAILLES  
NONARDS  
PALAZINGES  
PANDRIGNES  
PUY-D'ARNAC  
QUEYSSAC-LES-VIGNES  
REYGADE  
SADROC

SAILLAC  
SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC  
SAINT-BONNET-ELVERT  
SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE  
SAINT-CERNIN-DE-LARCHE  
SAINT-CHAMANT  
SAINT-CIRQUES-LA-LOUTRE  
SAINT-GENIÈZ-Ô-MERLE  
SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES  
SAINT-HILAIRE-PEYROUX  
SAINT-HILAIRE-TAURIEUX  
SAINT-JULIEN-AU-BOIS  
SAINT-JULIEN-LE-PÈLERIN  
SAINT-JULIEN-MAUMONT  
SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES  
SAINT-MARTIN-LA-MÉANNE  
SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE  
SAINT-PAUL  
SAINT-SYLVAIN  
SAINTE-FÉREOLE  
SÉRILHAC  
SERVIÈRES-LE-CHÂTEAU  
SEXCLES  
SIONIAC  
TUDEILS  
TURENNE  
USSAC  
VÉGENNES

Département des Côtes-d'Armor

Les massifs de Bréhat Cap d'Erquy Cap Fréhel Penhoat-Lancerf les landes et falaises de Plouezec les forêts de Granit Rose Avaugour-Bois Meur situés sur les communes de :

BOQUEHO  
ERQUY  
FRÉHEL  
ÎLE-DE-BRÉHAT  
KERFOT  
LANLOUP  
LANRODEC  
PAIMPOL  
PLEUMEUR-BODOU  
PLÉVENON  
PLOUMAGOAR  
PLOURIVO  
PLOUZÉC  
SAINT-FIACRE  
SAINT-PÉVER  
TRÉBEURDEN

Département de l'Essonne

Le massif forestier d'une superficie supérieure à 4 ha, dit des Trois Pignons, depuis la RD 948 jusqu'à la limite départementale, situé sur les communes de COURANCES et MILLY-LA-FORET.

Département de l'Eure

Les massifs forestiers d'un seul tenant d'une superficie supérieure à 4 hectares et situés dans les communes de :  
ARNIÈRES-SUR-ITON

LES BAUX-SAINTE-CROIX  
BEAUBRAY  
BEAUMONTEL  
BEAUMONT-LE-ROGER  
LA BONNEVILLE-SUR-ITON  
CONCHES-EN-OUCHE  
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE  
LES DAMPS  
ÉVREUX  
FONTAINE-L'ABBÉ  
GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE  
GLISOLLES  
GROSLEY-SUR-RISLE  
LA HAYE-MALHERBE  
INCARVILLE  
LAUNAY  
LÉRY  
LOUVIERS  
TERRES-DE-BORD  
NAGEL-SEEZ-MESNIL  
NASSANDRES-SUR-RISLE  
PONT DE L'ARCHE  
SAINT-ÉLIER  
SAINT-LÉGER-DE-RÔTES  
SAINT-VIGOR  
SERQUIGNY  
LES VENTES  
LE VAUDREUIL (UNIQUEMENT SUR LE MASSIF DE BORD LOUVIERS)

Département d'Eure-et-Loir

Le massif forestier du Drouais situé sur les communes de :

ABONDANT  
ANET  
BONCOURT  
BU  
CHERISY  
DREUX  
MONTREUIL  
ROUVRES  
SAUSSAY  
SOREL-MOUSSEL  
VERT-EN-DROUAIS

Département du Finistère

L'ensemble des massifs forestiers d'un seul tenant d'une superficie supérieure à 4 hectares et situés dans les communes ou partie de commune de :

ARGOL  
BERRIEN  
BOTMEUR  
BOTSORHEL  
BRASPARTS  
BRENNILIS  
CAMARET-SUR-MER  
CAST  
CHÂTEAULIN  
COMMANA  
CROZON

DINEAULT  
HANVEC  
HÔPITAL-CAMFROUT  
HUELGOAT  
LA FEUILLÉE  
LANDÉVENNEC  
LANVEOC  
LANNEANOU  
LAZ  
LE CLOÎTRE-SAINT-THÉGONNEC  
LE FAOU  
LE TRÉHOU  
LOCMARIA-BERRIEN (POULLAOUEN)  
LOPÉREC  
LOQUEFFRET  
PLOMODIERN  
PLOUGONVEN  
PLOUNÉOUR-MENEZ  
PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC  
ROSCANVEL  
ROSNOËN  
SAINT-ELOY  
SAINT-GOAZEC  
SAINT-HERNIN  
SAINT-NIC  
SAINT-RIVOAL  
SCRIGNAC  
SIZUN  
SPÉZET  
TELGRUC-SUR-MER  
TRÉGARVAN

Département de la Haute-Garonne

Les parties de massifs forestiers présentant un aléa feu de forêts qualifié de « fort » ou « très fort » dans le plan départemental de protection des forêts contre les incendies et situés dans les communes suivantes :

AGASSAC  
AIGNES  
ALAN  
ANTICHAN-DE-FRONTIGNES  
ANTIGNAC  
ARBAS  
ARBON  
ARDIÈGE  
ARGUENOS  
ARGUT-DESSOUS  
ARLOS  
ARNAUD-GUILHEM  
ARTIGUE  
ASPET  
AULON  
AURAGNE  
AURIAC-SUR-VENDINELLE  
AURIBAIL  
AURIGNAC  
AUSSEING  
AUSSONNE  
AUZAS

AZAS  
BACHOS  
BAGNÈRES-DE-LUCHON  
BARBAZAN  
BAREN  
BEAUCHALOT  
BEAUFORT  
BEAUMONT-SUR-LÈZE  
BEAUPUY  
BEAUZELLE  
BELBÈZE-EN-COMMINGES  
BÉLESTA-EN-LAURAGAIS  
BELLEGARDE-SAINTE-MARIE  
BELLESSERRE  
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS  
BESSIÈRES  
BEZINS-GARRAUX  
BILLIÈRE  
BINOS  
BLAGNAC  
BLAJAN  
BONDIGOUX  
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE  
BORDES-DE-RIVIÈRE  
BOULOC  
BOURG-D'OEIL  
BOUSSAN  
BOUSSENS  
BOUTX  
BOUZIN  
BRAGAYRAC  
BRAX  
BRETJ  
BRIGNEMONT  
BRUGUIÈRES  
BURGALAYS  
BUZET-SUR-TARN  
CABANAC-CAZAUX  
CABANAC-SÉGUENVILLE  
CALMONT  
CAPENS  
CARAMAN  
CARBONNE  
CARDEILHAC  
CASSAGNE  
CASTELBIAGUE  
CASTELMAUROU  
CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS  
CASTILLON-DE-LARBOUST  
CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY  
CATHERVIELLE  
CAUBOUS  
CAUJAC  
CAZAC  
CAZARILH-LASPÈNES  
CAZAUNOUS  
CAZAUX-LAYRISSE  
CAZEAUX-DE-LARBOUST

CAZENEUVE-MONTAUT  
CÉPET  
CHARLAS  
CHAUM  
CHEIN-DESSUS  
CIER-DE-LUCHON  
CIER-DE-RIVIÈRE  
CIERP-GAUD  
CINTEGABELLE  
CIRÈS  
CLARAC  
CLERMONT-LE-FORT  
COLOMIERS  
CORNEBARRIEU  
COX  
CUGURON  
DAUX  
DRUDAS  
EAUNES  
ENCAUSSE-LES-THERMES  
ESPERCE  
ESTADENS  
ESTÉNOS  
EUP  
FABAS  
FIGAROL  
FONSORBES  
FONTENILLES  
FORGUES  
FOS  
FOUGARON  
FRANCAZAL  
FRONSAC  
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES  
GAGNAC-SUR-GARONNE  
GAILLAC-TOULZA  
GALIÉ  
GARAC  
GARDOUCH  
GARIN  
GÉNOS  
GENSAC-DE-BOULOGNE  
GENSAC-SUR-GARONNE  
GOUAUX-DE-LARBOUST  
GOUAUX-DE-LUCHON  
GOURDAN-POLIGNAN  
GOYRANS  
GRAZAC  
GURAN  
HERRAN  
IZAUT-DE-L'HÔTEL  
JURVIELLE  
JUZET-D'IZAUT  
JUZET-DE-LUCHON  
LA SALVETAT-SAINT-GILLES  
LABARTHE-RIVIÈRE  
LABARTHE-SUR-LÈZE  
LABASTIDE-SAINT-SERNIN

LABROQUÈRE  
LAFFITE-TOUPIÈRE  
LAGRÂCE-DIEU  
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS  
LAHAGE  
LAPEYROUSE-FOSSAT  
LARROQUE  
LASSERRE-PRADÈRE  
LATOUE  
LAUTIGNAC  
LAVALETTE  
LE BORN  
LE BURGAUD  
LE CABANIAL  
LE CASTÉRA  
LE CUIING  
LE FAGET  
LE FAUGA  
LE FRÉCHET  
LE GRÈS  
LE PLAN  
LÉCUSSAN  
LÈGE  
LÉGUEVIN  
LES TOURREILLES  
LESPUGUE  
LÉVIGNAC  
LHERM  
LIEOUX  
LILHAC  
LODES  
LONGAGES  
LOURDE  
LUSCAN  
MALVEZIE  
MANCIOUX  
MARIGNAC  
MARIGNAC-LASPEYRES  
MARQUEFAVE  
MARTISSERRE  
MARTRES-TOLOSANE  
MAURAN  
MAURESSAC  
MAUZAC  
MAYRÈGNE  
MELLES  
MENVILLE  
MÉRENVIELLE  
MILHAS  
MIRAMONT-DE-COMMINGES  
MONCAUP  
MONDONVILLE  
MONT-DE-GALIÉ  
MONTAIGUT-SUR-SAVE  
MONTASTRUC-DE-SALIES  
MONTAUBAN-DE-LUCHON  
MONTAUT  
MONTBERAUD

MONTBERON  
MONTBRUN-BOCAGE  
MONTCLAR-DE-COMMINGES  
MONTÉGUT-LAURAGAIS  
MONTESPAN  
MONTESQUIEU-VOLVESTRE  
MONTGEARD  
MONTGRAS  
MONTJOIRE  
MONTMAURIN  
MONTOLIEU-SAINT-BERNARD  
MOUSTAJON  
MURET  
NAILLOUX  
NIZAN-GESSE  
OÛ  
PALAMINY  
PAULHAC  
PAYSSOUS  
PECHBONNIEU  
PECHBUSQUE  
PIBRAC  
PLAGNE  
PLAGNOLE  
PLAISANCE-DU-TOUCH  
PONLAT-TAILLEBOURG  
PORTET-D'ASPET  
PORTET-DE-LUCHON  
POUBEAU  
PROUPIARY  
PUYDANIEL  
PUYSSÉGUR  
REVEL  
RIEUCAZÉ  
RIEUMES  
RIEUX-VOLVESTRE  
ROQUEFORT-SUR-GARONNE  
ROQUES  
ROUMENS  
SABONNÈRES  
SACCOURVIELLE  
SAIGUÈDE  
SAINT-ANDRÉ  
SAINT-AVENTIN  
SAINT-BÉAT-LEZ  
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES  
SAINT-CHRISTAUD  
SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE  
SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS  
SAINT-FRAJOU  
SAINT-LARY-BOUJEAN  
SAINT-LÉON  
SAINT-MAMET  
SAINT-MARCET  
SAINT-MARTORY  
SAINT-MICHEL  
SAINT-PAUL-D'OEIL  
SAINT-PAUL-SUR-SAVE

SAINT-PÉ-D'ARDET  
SAINT-PLANCARD  
SAINT-THOMAS  
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES  
SALEICH  
SALERM  
SALLES-ET-PRATVIEL  
SARRECAVE  
SARREMEZAN  
SAUVETERRE-DE-COMMINGES  
SAUX-ET-POMARÈDE  
SAVÈRES  
SEILH  
SEILHAN  
SENGOUAGNET  
SEPX  
SEYSSES  
SIGNAC  
SODE  
SOUEICH  
THIL  
TOULOUSE  
TOURNEFEUILLE  
TRÉBONS-DE-LUCHON  
URAU  
VACQUIERS  
VAUDREUILLE  
VAUX  
VENERQUE  
VIEILLE-TOULOUSE  
VILLEMUR-SUR-TARN  
VILLENEUVE-LÉCUSSAN  
VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

#### Département du Gers

Les massifs forestiers situés dans les communes de :

L'ISLE-JOURDAIN (massifs connexes à la RN 124 et celui du lieu dit la moutonette)

LIAS (lieu dit l'Arroudé massifs situés entre la D 534 et lieu dit Bénich)

PUJAUDRAN (massif de Bouconne massifs connexes à la RN 124 et celui au lieu dit Embosque)

#### Département de la Haute-Loire

Les massifs forestiers dits « PIÉMONT DU LIVRADOIS », « VAL D'ALLIER ET CONTREFORTS MARGERIDE » et « VAL DE LOIRE ET BORDURES », d'une superficie supérieure à 4 ha et situés dans les communes de :

Pour le massif de PIÉMONT DU LIVRADOIS :

AGNAT  
AUZON  
AZERAT  
CHANIAT  
CHASSAGNES  
DOMEYRAT  
FRUGIÈRES  
JAVAUGUES  
LAVAUDIEU  
MAZERAT AUROUZE  
SAINT-DIDIER-SUR-DOULON  
SAINT-HILAIRE

SAINT-PRÉJET-ARMANDON  
VALS-LE-CHATEL  
VÉZÉZOUX

Pour le massif VAL D'ALLIER ET CONTREFORTS MARGERIDE :

ALLEYRAS  
ARLET  
AUBAZAT  
BLASSAC  
CHANTEUGES  
CHAZELLES  
CHILHAC  
DESGES  
LANGEAC  
LAVOUTE-CHILHAC  
MONISTROL D'ALLIER  
PEBRAC  
PRADES  
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES  
SAINT-CIRGUES  
SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER  
SAINT-HAON  
SAINT-ILPIZE  
SAINT-PRÉJET-D'ALLIER  
SAINT-PRIVAT D'ALLIER  
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON  
SAINT-VÉNÉRAND  
TAILHAC  
VENTEUGES  
VIEILLE BRIOUDE  
VILLENEUVE D'ALLIER

Pour le massif VAL DE LOIRE ET BORDURES :

AUREC-SUR-LOIRE  
BAS-EN-BASSET  
BEAUX  
BEAUZAC  
DUNIÈRES  
GRAZAC  
LA CHAPELLE D'AUREC  
LES VILLETES  
MALVALETTE  
MONISTROL-SUR-LOIRE  
PONT SALOMON  
RAUCOULES  
RETOURNAC  
SOLIGNAC-SOUS-ROCHE  
SAINT-ANDRÉ-DE-CHALENÇON  
SAINT-PAL-DE-MONS  
SAINTE-SIGOLÈNE  
SAINT-FERREOL-D'AUROURE  
SAINT-MAURICE-DE-LIGNON  
TIRANGES  
VALPRIVAS  
YSSINGEAUX

## Département d'Ille-et-Vilaine

Les massifs forestiers d'un seul tenant d'une superficie supérieure à 4 hectares et situés dans les communes de :

ACIGNÉ  
ANDOUILLÉ-NEUVILLE  
ARGENTRÉ-DU-PLESSIS  
BAINS-SUR-OUST  
BAULON  
BAZOUGES-LA-PÉROUSE  
BOURG-DES-COMPTES  
BOVEL  
CANCALE  
CHANTELOUP  
CHÂTEAUBOURG  
COMBLESSAC  
CREVIN  
DINGÉ  
ERCÉ-EN-LAMÉE  
FEINS  
GAËL  
GAHARD  
GOSNÉ  
GOVEN  
GUICHEN  
GUIGNEN  
GUIPRY-MESSAC  
IFFENDIC  
LA BOUËXIÈRE  
LA CHAPELLE-BOUËXIC  
LA CHAPELLE-DE-BRAIN  
LAILLÉ  
LANGON  
LASSY  
LE PERTRE  
LE THEIL-DE-BRETAGNE  
LES BRULAIS  
LIFFRÉ  
LOUTEHEL  
MARCILLÉ-RAOUL  
MARPIRÉ  
MARTIGNÉ-FERCHAUD  
MAXENT  
MERNEL  
MÉZIÈRES-SUR-COUESNON  
MONDEVERT  
MONTERFIL  
MONTFORT-SUR-MEU  
MUEL  
PAIMPONT  
PLÉLAN-LE-GRAND  
RANNÉE  
REDON  
RENAC  
RETIERS  
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ  
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER  
SAINT-COULOMB  
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE  
SAINTE-MARIE

SAINT-GANTON  
SAINT-JUST  
SAINT-MALO-DE-PHILY  
SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE  
SAINT-MÉEN-LE-GRAND  
SAINT-PÉРАН  
SAINT-SENOUX  
SAINT-THURIAL  
SENS-DE-BRETAGNE  
SIXT-SUR-AFF  
TALENSAC  
TEILLAY  
VAL D'ANAST

Département de l'Indre

Les trois massifs forestiers de la Brenne, Luzeraize ouest et Preuilly situés sur les communes de :

ARPHEUILLES  
AZAY-LE-FERRON  
BELABRE  
BUZANCAIS  
CHALAIS  
CHITRAY  
CIRON  
DOUADIC  
LA CHAPELLE-ORTHEMALE  
LIGNAC  
LINGE  
LUZERET  
MÉOBECQ  
MÉZIÈRES-EN-BRENNE  
MIGNE  
NEUILLAY-LES-BOIS  
NURET-LE-FERRON  
OBTERRE  
OULCHES  
PRISSAC  
ROSNAY  
RUFFEC  
SAINT-GENOU  
SAINT-MICHEL-EN-BRENNE  
SAINTE-GEMME  
SAULNAY  
VENDOUEVRES

Département d'Indre-et-Loire

Les massifs forestiers dit de « *BARROU* » « *BOURGUEIL* » « *BOUSSAY* » « *CHANNAY* » « *CHINON* » « *MANTHELAN CHAMBOURG* » « *RICHELIEU MARIGNY MARMANDE* » situés dans les communes de :

ABILLY  
AMBILLOU  
AVON-LES-ROCHES  
AVRILLE-LES-PONCEAUX  
BARROU  
BENAI  
BOSSAY-SUR-CLAISE  
BOURGUEIL  
BOUSSAY  
BRASLOU

BRAYE-SOUS-FAYE  
BRAYE-SUR-MAULNE  
BRECHES  
CHAMBON  
CHAMBOURG-SUR-INDRE  
CHANCEAUX-PRÈS-LOCHES  
CHANNAY-SUR-LATHAN  
CHARENTILLY  
CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE  
CHAUMUSSAY  
CHAVEIGNES  
CHEILLE  
CHINON  
CINQ-MARS-LA-PILE  
CLÉRÉ-LES-PINS  
CONTINVOIR  
COTEAUX-SUR-LOIRE  
COURCELLES-DE-TOURAINES  
CRAVANT-LES-CÔTEAUX  
CRISSAY-SUR-MANSE  
DOLUS-LE-SEC  
FONDETTES  
GIZEUX  
HOMMES  
HUISMES  
JAULNAY  
LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE  
LANGEAIS  
LE GRAND-PRESSIGNY  
LUBLE  
LUYNES  
LUZE  
MANTHELAN  
MARIGNY-MARMANDE  
MAZIÈRES-DE-TOURAINES  
MOUZAY  
NEUIL  
NEUILLE-PONT-PIERRE  
PANZOULT  
PERNAY  
PREUILLY-SUR-CLAISE  
RAZINES  
RESTIGNÉ  
RICHELIEU  
RIGNY-USSE  
RILLE  
RILLY-SUR-VIENNE  
RIVARENNES  
SAINT-BENOÎT-LA-FÔRET  
SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY  
SAINT-LAURENT-DE-LIN  
SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL  
SAINT-ROCH  
SAVIGNÉ-SUR-LATHAN  
SEMBLANCAY  
SONZAY  
SOUVIGNE  
VILLAINES-LES-ROCHERS

VILLIERS-AU-BOUIN  
VOU  
YZEURES-SUR-CREUSE

Département de l'Isère

Les massifs forestiers d'un seul tenant dénommés « *PIÉMONT SUD-OCCIDENTAL DE LA CHARTREUSE* » « *PIÉMONT ORIENTAL DU VERCORS* » ET « *PIÉMONT ORIENTAL DE LA CHARTREUSE* » d'une superficie supérieure à 4 hectares et situés dans les communes de :

BARRAUX  
BERNIN  
BIVIERS  
CHAPAREILLAN  
CLAIX  
CORENC  
CROLLES  
FONTAINE  
GRENOBLE  
LA BUISSIÈRE  
LA FLACHÈRE  
LA TERRASSE  
LA TRONCHE  
LE FONTANIL CORNILLON  
LE GUA  
LE PONT DE CLAIX  
LE TOUVET  
LUMBIN  
MEYLAN  
MONT-SAINT-MARTIN  
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN  
NOYAREY  
PROVEYSIEUX  
QUAIX EN CHARTREUSE  
SAINT ÉGRÈVE  
SAINT-ISMIER  
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX  
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES  
SAINT-PAUL-DE-VARCES  
SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE  
SASSENAGE  
SEYSSINET-PARISSET  
SEYSSINS  
VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET  
VEUREY-VOROIZE  
VIF  
VOREPPE

Département de Loir-et-Cher

L'ensemble des massifs forestiers dit de « *LA SOLOGNE* » et « *GROS BOIS* » situés dans les communes de :

BAUZY  
BILLY  
BRACIEUX  
CHAMBORD  
CHAON  
CHÂTILLON-SUR-CHER  
CHÂTRES-SUR-CHER  
CHAUMONT-SUR-THARONNE  
CHÉMERY

CHEVERNY  
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE  
CORMERAY  
COUR-CHEVERNY  
COURMEMIN  
CROUY-SUR-COSSON  
DHUIZON  
LA FERTÉ-BEAUHARNAIS  
LA FERTÉ-IMBAULT  
LA FERTÉ-SAINT-CYR  
FONTAINES-EN-SOLOGNE  
FRESNES  
GIÈVRES  
GY-EN-SOLOGNE  
HUISSEAU-SUR-COSSON  
LAMOTTE-BEUVRON  
LANGON-SUR-CHER  
LASSAY-SUR-CROISNE  
LOREUX  
MARCILLY-EN-GAULT  
LA MAROLLE-EN-SOLOGNE  
MASLIVES  
MÉHERS  
MENNETOU-SUR-CHER  
MILLANÇAY  
MONT-PRÈS-CHAMBORD  
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE  
MUIDES-SUR-LOIRE  
MUR-DE-SOLOGNE  
NEUNG-SUR-BEUVRON  
NEUVY  
NOUAN-LE-FUZELIER  
NOYERS-SUR-CHER  
ORÇAY  
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE  
PRUNIERS-EN-SOLOGNE  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
ROUGEOU  
SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE  
SAINT-LAURENT-NOUAN  
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER  
SAINT-VIÂTRE  
SALBRIS  
SELLES-SAINT-DENIS  
SELLES-SUR-CHER  
SOINGS-EN-SOLOGNE  
SOUESMES  
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE  
THEILLAY  
THOURY  
TOUR-EN-SOLOGNE  
VEILLEINS  
VERNOU-EN-SOLOGNE  
VILLEFRANCHE-SUR-CHER  
VILLEHERVIERS  
VILLENY  
VOUZON  
YVOY-LE-MARRON

## Département de la Loire

Les massifs forestiers d'un seul tenant dénommés « *PILAT* » et « *SUD FOREZ* » d'une superficie supérieure à 4 hectares et situés dans les communes de :

ABOEN  
BOISSET SAINT-PRIEST  
BOURG ARGENTAL  
BURDIGNES  
CHAMBLES  
CHÂTEAUNEUF  
CHENEREILLES  
CHUYER  
COLOMBIER  
DOIZIEUX  
FARNAY  
GRAIX  
LA CHAPELLE VILLARS  
LA TERRASSE SUR DORLAY  
LA VALLA EN GIER  
LA VERSANNE  
LURIECQ  
MAROLS  
PAVEZIN  
PELUSSIN  
PÉRIGNEUX  
ROISEY  
ROZIER CÔTES D'AUREC  
SAINT-APPOLINARD  
SAINT-ÉTIENNE  
SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE  
SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE  
SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT  
SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ  
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS  
SAINT-PAUL-EN-JAREZ  
SAINT-SAUVEUR-EN-RUE  
SAINTE CROIX-EN-JAREZ  
THÉLIS LA COMBE  
VÉRANNE

## Département du Loiret

L'ensemble des massifs forestiers dit « *DE LA SOLOGNE* » situés dans les communes de :

ARDON  
CERDON  
CLÉRY-SAINT-ANDRÉ  
COULLONS  
DRY  
FÉROLLES  
LA FERTÉ-SAINT-AUBIN  
GUILLY  
ISDES  
JOUY-LE-POTIER  
LAILLY-EN-VAL  
LIGNY-LE-RIBAULT  
LION-EN-SULLIAS  
MARCILLY-EN-VILLETTE  
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE  
MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY

NEUVY-EN-SULLIAS  
OLIVET  
ORLÉANS  
POILLY-LEZ-GIEN  
SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD  
SAINT-CYR-EN-VAL  
SAINT-FLORENT  
SAINT-GONDON  
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN  
SANDILLON  
SENNELY  
SULLY-SUR-LOIRE  
TIGY  
VANNES-SUR-COSSON  
VIENNE-EN-VAL  
VIGLAIN  
VILLEMURLIN

L'ensemble du massif forestier dit « de la forêt d'Orléans » situé dans les communes de :

BOISCOMMUN  
BOISMORAND  
LES BORDES  
BOUGY-LEZ-NEUVILLE  
BOUILLY-EN-GATINAIS  
BOUZY-LA-FORET  
BRAY-SAINT-AIGNAN  
CHAMBON-LA-FORET  
CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE  
CHÂTENAY  
CHILLEURS-AUX-BOIS  
LES CHOUX  
COMBREUX  
COUDROY  
COURCY-AUX-LOGES  
LA COUR-MARIGNY  
DAMPIERRE-EN-BURLY  
DONNERY  
FAY-AUX-LOGES  
GIEN  
INGRANNES  
LANGESSE  
LORRIS  
LOURY  
MAREAU-AUX-BOIS  
MONTEREAU  
MONTLIARD  
LE MOULINET-SUR-SOLIN  
NANCRAY-SUR-RIMARDE  
NESPLOY  
NEUVILLE-AUX-BOIS  
NEVOY  
NIBELLE  
NOGENT-SUR-VERNISSON  
OUSSOY-EN-GATINAIS  
OUZOUER-DES-CHAMPS  
OUZOUER-SUR-LOIRE  
REBRÉCHEN  
SAINT-MARTIN-D'ABBAT

SANTEAU  
SEICHEBRIÈRES  
SULLY-LA-CHAPELLE  
SURY-AUX-BOIS  
TRAÏNOU  
VARENNES-CHANGY  
VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY  
VITRY-AUX-LOGES  
VRIGNY

Département de Maine-et-Loire

Les massifs de Baugeois-La Breille Bords du Loir-Chambiers Gennes-Milly Fontevraud-Saumurois et Aubance-Bas Layon situés dans les communes de :

ALLONNES  
ANGERS  
ANTOIGNÉ  
ARTANNES-SUR-THOUET  
BARACÉ  
BAUGÉ-EN-ANJOU  
BEAUFORT-EN-ANJOU  
BEAULIEU-SUR-LAYON  
BÉHUARD  
BELLEVIGNE-EN-LAYON  
BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX  
BLAISON-SAINT-SULPICE  
BLOU  
BOUCHEMAINE  
BRAIN-SUR-ALLONNES  
BRIOLLAY  
BRISSAC LOIRE AUBANCE  
BROSSAY  
CHALONNES-SUR-LOIRE  
CHAUDEFONDS-SUR-LAYON  
CHEMILLÉ-EN-ANJOU  
CIZAY-LA-MADELEINE  
CORNILLÉ-LES-CAVES  
CORZÉ  
COURCHAMPS  
COURLÉON  
DENÉE  
DÉNEZÉ-SOUS-DOUÉ  
DISTRÉ  
DOUÉ-EN-ANJOU  
DURTAL  
ÉCOUFLANT  
ÉPIEDS  
ÉTRICHÉ  
FONTEVRAUD-L'ABBAYE  
GENNES-VAL-DE-LOIRE  
HUILLE-LÉZIGNÉ  
JARZÉ VILLAGES  
LA BREILLE-LES-PINS  
LA CHAPELLE-SAINT-LAUD  
LA LANDE-CHASLES  
LA MÉNITRÉ  
LA PELLERINE  
LA POSSONNIÈRE

LE COUDRAY-MACOUARD  
LE PLESSIS-GRAMMOIRE  
LE PUY-NOTRE-DAME  
LES BOIS D'ANJOU  
LES GARENNES SUR LOIRE  
LES HAUTS-D'ANJOU  
LES PONTS-DE-CÉ  
LES RAIRIES  
LES ULMES  
LOIRE-AUTHION  
LONGUÉ-JUMELLES  
LOURESSE-ROCHEMENIER  
MARCÉ  
MAUGES-SUR-LOIRE  
MAZÉ-MILON  
MONTIGNÉ-LÈS-RAIRIES  
MONTREUIL-BELLAY  
MONTREUIL-SUR-LOIR  
MONTSOIREAU  
MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY  
MOULIHERNE  
MOZÉ-SUR-LOUET  
MÛRS-ERIGNÉ  
NEUILLÉ  
NOYANT-VILLAGES  
PARNAY  
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU  
ROCHEFORT-SUR-LOIRE  
ROU-MARSON  
SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU  
SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES  
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE  
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS  
SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX  
SAINT-JUST-SUR-DIVE  
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE  
SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE  
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE  
SARRIGNÉ  
SAUMUR  
SAVENNIÈRES  
SEICHES-SUR-LE-LOIR  
SERMAISE  
SOULAINES-SUR-AUBANCE  
SOUZAY-CHAMPIGNY  
TERRANJOU  
TIERCÉ  
TRÉLAZÉ  
TUFFALUN  
TURQUANT  
VAL-DU-LAYON  
VARENNES-SUR-LOIRE  
VARRAINS  
VAUDELNAY  
VERNANTES  
VERNOIL-LE-FOURRIER  
VERRIE  
VERRIÈRES-EN-ANJOU

VILLEBERNIER  
VIVY

Département du Morbihan

L'ensemble des massifs forestiers d'un seul tenant d'une superficie supérieure à 4 hectares et situés dans les communes ou partie de commune de :

AUGAN  
BANGOR  
BEIGNON  
BELZ  
BOHAL  
BRECH  
CAMPÉNÉAC  
CARENTOIR  
CARNAC  
CONCORET  
COURNON  
CRAC'H  
ELVEN  
ERDEVEN  
FORGES DE LANOUÉE  
LA GACILLY  
GRAND-CHAMP  
GUER  
ILE DE GROIX  
LANDAUL  
LA TRINITÉ SUR MER  
LE COURS  
LE PALAIS  
LES FOUGERETS  
LOCMARIA  
LOCMARIA GRANDCHAMP  
LOCMARIAQUER  
LOCQUeltas  
LOCOAL-MENDON  
LOYAT  
MALANSAC  
MAURON  
MERLEVENEZ  
MEUCON  
MOLAC  
MONTENEUF  
MONTERBLANC  
NÉANT-SUR-YVEL  
PLAUDREN  
PLEUCADEUC  
PLOEMEL  
PLOUGOUMELLEN  
PLOUHARNEL  
PLOUHINEC  
PLUHERLIN  
PLUMELEC  
PLUNERET  
PORCARO  
QUIBERON  
RIANTEC  
SAINT-CONGARD

SAINT-GUYOMARD  
SAINT-JACUT-LES-PINS  
SAINT-MALO-DE-BEIGNON  
SAINT-MARTIN-SUR-OUST  
SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE  
SAINT-PHILIBERT  
SAINT-PIERRE-DE-QUIBERON  
SAINTE-HÉLÈNE  
SAUZON  
SERENT  
TRÉDION  
TRÉHORENTEUC

Département de la Sarthe

Les massifs de Pays Fléchois Augonay-Courcelles Béloinois-polinois Bercé-Vaugautier Montfort-Loudon-Sud-Est Manceau et Loir Aval situés dans les communes de :

ALLONNES  
ARDENAY-SUR-MÉRIZE  
ARNAGE  
AUBIGNÉ-RACAN  
BAZOUGES CRÉ SUR LOIR  
BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF  
BEILLÉ  
BOULOIRE  
BOUSSE  
BRETTE-LES-PINS  
CÉRANS-FOULLETOURTE  
CHAHAINES  
CHALLES  
CHAMPAGNÉ  
CHANGÉ  
CHÂTEAU-L'HERMITAGE  
CHEMIRÉ-LE-GAUDIN  
CHENU  
CLERMONT-CRÉANS  
CONNERRÉ  
COULONGÉ  
COURCELLES-LA-FORÊT  
COURDEMANCHE  
CROSMIÈRES  
DISSAY-SOUS-COURCILLON  
DUNEAU  
ÉCOMMOY  
ÉTIVAL-LÈS-LE-MANS  
FATINES  
FERCÉ-SUR-SARTHE  
FILLÉ  
FLÉE  
GUÉCÉLARD  
JOUÉ-L'ABBÉ  
JUPILLES  
LA BRUÈRE-SUR-LOIR  
LA CHAPELLE-AUX-CHOUX  
LA CHAPELLE-D'ALIGNÉ  
LA CHAPELLE-SAINT-RÉMY  
LA FLÈCHE  
LA FONTAINE-SAINT-MARTIN

LA SUZE-SUR-SARTHE  
LAIGNÉ-EN-BELIN  
LAVERNAT  
LE BAILLEUL  
LE BREIL-SUR-MÉRIZE  
LE GRAND-LUCÉ  
LE LUDE  
LE MANS  
LIGRON  
LOMBRON  
LOUPLANDE  
LUCEAU  
LUCHE-PRINGÉ  
MAIGNÉ  
MAISONCELLES  
MALICORNE-SUR-SARTHE  
MANSIGNÉ  
MAREIL-SUR-LOIR  
MARIGNÉ-LAILLÉ  
MAYET  
MÉZERAY  
MONCÉ-EN-BELIN  
MONTFORT-LE-GESNOIS  
MONTREUIL-LE-HENRI  
MONTVAL-SUR-LOIR  
MULSANNE  
NEUVILLE-SUR-SARTHE  
NOGENT-SUR-LOIR  
NOYEN-SUR-SARTHE  
NUILLÉ-LE-JALAIS  
OIZÉ  
PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE  
PARIGNÉ-LE-PÔLIN  
PIRMIL  
PONTVALLAIN  
PRUILLÉ-L'ÉGUILLÉ  
REQUEIL  
ROËZÉ-SUR-SARTHE  
RUAUDIN  
SAINT-BIEZ-EN-BELIN  
SAINT-CÉLERIN  
SAINT-CORNEILLE  
SAINT-GERMAIN-D'ARCÉ  
SAINT-GERVAIS-EN-BELIN  
SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE  
SAINT-JEAN-DU-BOIS  
SAINT-MARS-D'OUTILLÉ  
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY  
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE  
SAINT-OUEN-EN-BELIN  
SAINT-PIERRE-DE-CHEVILLÉ  
SAINT-PIERRE-DU-LOROUËR  
SAINT-VINCENT-DU-LOROUËR  
SARCÉ  
SARGÉ-LÈS-LE-MANS  
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE  
SAVIGNÉ-SOUS-LE-LUDE  
SILLÉ-LE-PHILIPPE

SOULIGNÉ-FLACÉ  
SOULITRÉ  
SPAY  
SURFONDS  
TELOCHÉ  
THOIRÉ-SUR-DINAN  
THORÉE-LES-PINS  
THORIGNÉ-SUR-DUÉ  
TORCÉ-EN-VALLÉE  
TRESSON  
TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE  
VAAS  
VERNEIL-LE-CHÉTIF  
VILLAINES-SOUS-LUCÉ  
VILLAINES-SOUS-MALICORNE  
VOIVRES-LÈS-LE-MANS  
VOLNAY  
YVRÉ-L'ÉVÊQUE  
YVRÉ-LE-PÔLIN

Département de la Savoie

Les massifs forestiers dits « DES MONTS » et « DU MONT SAINT-MICHEL » situés dans les communes de :

BARBY  
BASSENS  
CHALLES-LES-EAUX  
CHAMBÉRY  
CURIENNE  
SAINT-ALBAN-LEYSSE  
SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ

Département de Seine-et-Marne

La partie nord-est d'une superficie supérieure à 4 ha, du massif forestier dit de Fontainebleau, située sur la commune de FONTAINEBLEAU.

La partie sud d'une superficie supérieure à 4 ha, du massif forestier dit de Fontainebleau, intégrant les Trois Pignons, et située sur les communes suivantes :

ACHÈRES-LA-FORÊT  
ARBONNE-LA-FORÊT  
BOURRON-MARLOTTE  
FLEURY-EN-BIÈRE  
FONTAINEBLEAU  
LE VAUDOÛÉ  
NOISY-SUR-ÉCOLE  
RECLOSES  
URY

Le massif forestier d'une superficie supérieure à 4 ha, dit de la Commanderie, situé au sud de l'autoroute A6, sur les communes suivantes :

GREZ-SUR-LOING  
LA CHAPELLE-LA-REINE  
LARCHANT  
SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS  
VILLIERS-SOUS-GREZ

Le massif forestier d'une superficie supérieure à 4 ha, dit de Nemours-Poligny, situé au sud de l'autoroute A6, sur les communes de NEMOURS et POLIGNY.

## Département des Deux-Sèvres

L'ensemble des massifs forestiers de « *BOIS BRÉCHOUX ET SES ABORDS* » « *BOIS CHARDON* » « *BOIS D'AVAILLES ET SES ABORDS* » « *BOIS D'ENSIGNÉ ET SES ABORDS* » « *BOIS DE BONNEUIL* » « *BOIS DE CHAUSSERAY* » « *BOIS DE CORVANT ET SES ABORDS* » « *BOIS DE DIX HEURES* » « *BOIS DE L'ANE* » « *BOIS DE LA GLORIETTE ET SES ABORDS* » « *BOIS DE LA LANDE* » « *BOIS DE LA LOGE* » « *BOIS DE LA MOTTE* » « *BOIS DE LA RENTE ET SES ABORDS* » « *BOIS DE MAGOT* » « *BOIS DE PAYZAY* » « *BOIS DE SAINTE MARIE* » « *BOIS DE SAINT-MARTIN* » « *BOIS DE VALENDIN* » « *BOIS DES BRANDES* » « *BOIS DES FILLES* » « *BOIS DES GARENNES* » « *BOIS DES RENDES ET SES ABORDS* » « *BOIS JOUNEAUX* » « *BOIS NATON* » « *BOIS RENARD* » « *BOIS VINET* » « *CHAMP DES CLOS* » « *FORÊT D'AUTUN* » « *FORÊT D'ETUSSON ET BOIS D'ETUSSON* » « *FORÊT DOMANIALE D'AULNAY ET SES ABORDS* » « *FORÊT DOMANIALE DE CHIZÉ ET SES ABORDS* » « *FORÊT DU ROUX* » « *LA COULÉE DES FORGES* » « *LA FOSSE À LA FEMME* » « *LE CHAMP DES QUATRE BORNES* » « *LE GRAND PÂTIS* » « *LES BRUYÈRES DU BOIS DE LA GASSE* » « *LES CHAUVELIÈRES – LES BOUILLONS* » « *LES PROUTIÈRES* » « *PARC CHALLON (ET BOIS ADJACENTS)* » « *PARC D'OIRON (ET BOIS ADJACENTS)* » « *VALLÉE DE DEMOULINES* » « *VALLÉE DU BOIS* » situés dans les communes de :

AIRVAULT  
AMAILLOUX  
ASNIÈRE EN POITOU  
ASSAIS LES JUMEAUX  
AUBIGNÉ  
BEAUVOIR SUR NIORT  
BOUSSAIS  
BRIEUIL SUR CHIZÉ  
CHICHÉ  
CHIZÉ  
COULONGES-THOUARSAIS  
COUTURE D'ARGENSON  
ENSIGNÉ  
LA FERRIÈRE EN PARTHENAY  
LE VERT  
LES FOSSES  
MAISONTIERS  
MARCILLÉ  
MARIGNY  
MELLE  
PAIZAY LE CHAPT  
PLAINE D'ARGENSON  
PLAINE ET VALLÉES  
SAINT-LÉGER DE MONTBRUN  
SAINT-MARTIN DU FOUILLOUX  
SAINT-MAURICE-ETUSSON  
SAURAI  
SECONDIGNÉ SUR BELLE  
THÉNEZAY  
THOUARS  
VASLES  
VILLEMAIN  
VILLIERS EN BOIS  
VILLIERS SUR CHIZÉ

## Département du Tarn-et-Garonne

L'ensemble des massifs forestiers d'un seul tenant d'une superficie supérieure à 4 hectares et situés dans les communes de :

BRUNIQUEL  
CAZALS  
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL

## Département de la Vienne

Les massifs forestiers de « Bois de Chalmont », « Bois de Charroux », « Bois de Colombiers – Beaumont », « Bois de la Mothe-Chandeniers et bois de Saint Hilaire », « Bois de la Pique Noire », « Bois de la Vayolle », « Bois de Maupertuis », « Bois de Paillet », « Bois des Cartes », « Bois des Forts », « Bois du Four à chaux », « Brandes de Montmorillon, Sainte-Marie et de Pierre-là », « Forêt de Chitré », « Forêt de Coussay », « Forêt bois de Fontevraud », « Forêt de la Guerche et de la Groie », « Forêt de la Roche Posay », « Forêt de l'Épine », « Forêt de Lussac », « Forêt de Mareuil », « Forêt de Moulière », « Forêt de Pleumartin », « Forêt de Scévolles », « Forêt de Sossais », « Forêt de Thuré et de Vellèches », « forêt de Verrières », « Forêt de Vouillé Saint-Hilaire », « Forêt de Châtellerault » et situés dans les communes ou les parties de communes suivantes :

ANGLIERS  
ANTRAN  
ARCHIGNY  
ASLONNES  
AULNAY  
AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULT  
BEAUMONT SAINT-CYR  
BERRIE  
BÉRUGES  
BIARD  
BIGNOUX  
BOIVRE-LA-VALLÉE  
BONNEUIL-MATOURS  
BOURESSE  
BOURG-ARCHAMBAULT  
BOURNAND  
BRION  
BUXEUIL  
CHALAIS  
CHAPELLE-VIVIERS  
CHÂTELLERAULT  
CHAUVIGNY  
CHEVENELLES  
CIVAUX  
COULOMBIERS  
COUSSAY-LES-BOIS  
CURÇAY-SUR-DIVE  
DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DERCE  
DIENNÉ  
DISSAY  
FLEIX  
FONTAINE-LE-COMPTE  
GIZAY  
GLÉNOUZE  
GUESNES  
HAIMS  
INGRANDES  
JAUNAY-MARIGNY  
JOURNET  
LA CHAPELLE-MOULIÈRE  
LA CHAUSSÉE  
LA ROCHE-POSAY  
LA ROCHE-RIGALT  
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN  
LATHUS-SAINT-RÉMY  
LAUTHIERS  
LEIGNÉ-LES-BOIS  
LEIGNÉ-SUR-USSEAU

LES ORMES  
LES TROIS-MOUTIERS  
LÉSIGNY  
LEUGNY  
LHOMMAIZÉ  
LIGLET  
LINIERS  
LUSSAC-LES-CHÂTEAUX  
MAIRÉ  
MARNAY  
MAUPRÉVOIR  
MAULAY  
MAZEROLLES  
MONDION  
MONTAMISÉ  
MONTHOIRON  
MONTMORILLON  
MONT-SUR-GUESNES  
MORTON  
MOUTERRE-SILLY  
NAINTRÉ  
NIEUIL-L'ESPOIR  
NOUAILLÉ-MAUPERTUIS  
ORCHES  
OYRÉ  
PAIZAY-LE-SEC  
PLEUMARTIN  
PRESSAC  
QUINÇAY  
RANTON  
RASLAY  
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ  
ROIFFÉ  
SAINT-GENEST-D'AMBIÈRE  
SAINT-GEORGES-LÈS-BAILLARGEAUX  
SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS  
SAINT-LAURENT-DE-JOURDES  
SAINT-LÉGER-DE-MONTBRILLAIS  
SAINT-LÉOMER  
SAINT-RÉMY-SUR-CREUSE  
SAINT-SECONDIN  
SAINTE-RADEGONDE  
SAIRES  
SAIX  
SAULGÉ  
SAVIGNE-SOUS-FAYE  
SCORBÉ-CLAIRVAUX  
SENILLÉ-SAINT-SAUVEUR  
SILLARS  
SOSSAIS  
TERNAY  
THURÉ  
USSEAU  
VAUX-SUR-VIENNE  
VELLÈCHES  
VERNON  
VERRIÈRES  
VERRUE

VEZIERE  
VOUILLÉ  
VOUNEUIL-SOUS-BIARD  
VOUNEUIL-SUR-VIENNE